

DEPARTEMENT DE L'AIN
Arrondissement de Bourg
Canton d'Attignat
Commune de MONTRACOL

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRACOL**

Séance du 18 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le dix-huit juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur David LAFONT, Maire, à la mairie.

En exercice	Présents	Nombre de procurations	Nombre de suffrages exprimés
15	12	2	14

DATE DE LA CONVOCATION

Le 11 juin 2025

Présents :

MMES Hélène ROUX DIT RICHE, Aurélie CAVALLERO, Annie CHARTREZ, Bénédicte JOURDIN, Sophie JACOB-GAUTHERET, Patricia CHAMBARD
MM. Frédéric REFOUVELET, David LAFONT, Martial CHEVALIER, Loïck YONNET, Christophe JOLY, Morgan MERLE

Absents/excusés : Laurent CLAUS, Christophe SUBTIL (donne pouvoir à Hélène ROUX DIT RICHE), Corinne AGIUS (donne pouvoir à Loïck YONNET)

A été élue secrétaire : Madame CHAMBARD Patricia

Objet : RETROCESSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC DU LOTISSEMENT LAVALIERE A LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil, la demande émanant de la Présidente du Lotissement LAVALIERE, en date du 25 avril 2025 à savoir la rétrocession de l'éclairage public de l'ensemble du lotissement à la commune.

VU le procès-verbal de de l'Assemblée Générale des copropriétaires en date du 29 mars 2025 actant cette demande de rétrocession ;

CONSIDERANT que la voirie est ouverte à la population et que le pouvoir de police du maire s'applique sur celle-ci ;

CONSIDERANT qu'un point de livraison a bien été ouvert par l'Association Syndicale Libre auprès d'ENEDIS ;

CONSIDERANT que les ouvrages et installations ont été construits conformément à la réglementation en vigueur et qu'ils répondent au cahier des charges du SIEA ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE que l'éclairage public du lotissement LAVALIERE soit rétrocédé à la commune, avec entretien maintenance et prise en charge de l'énergie

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance

Le Maire,
David LAFONT

